



PPR
Autonomie

Le PPR Autonomie met à disposition des jeunes chercheurs et chercheuses qui travaillent sur l'autonomie un accès régulé à un logiciel professionnel de traduction automatique vers une multitude de langues étrangères, DeepL Pro. Compte tenu de la demande, un usage raisonné de ce logiciel est demandé à l'ensemble des utilisateurs, avec un maximum de deux textes traduits (en téléchargement, en fichier doc., pdf., etc.) par mois, et de 20 textes maximum par an.

Nous demandons à l'ensemble des chercheurs souhaitant bénéficier de ce dispositif de signer ce formulaire, qui vous permettra de recevoir le code d'accès :

Par la présente lettre, je m'engage personnellement à avoir un usage raisonné du logiciel DeepL Pro, et à respecter le quota fixé par le PPR Autonomie (à savoir deux textes traduits (en fichier doc., pdf., etc.) par mois, et 20 textes maximum par an). Je m'engage à ne pas transmettre les codes d'accès à autrui.

Je, soussigné indique avoir pris connaissance du fait qu'en cas de non-respect du quota, je perdrais l'accès à ce dispositif.

A , le ...

Signature :